



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

Paris, le 12 octobre 2010

**Commission d'examen des règlements  
fédéraux relatifs aux équipements sportifs**

*Le Président*

DS.B3/DM/236

**AVIS n°2010-006**

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) s'est réunie le mardi 12 octobre 2010 au secrétariat d'Etat aux sports.

Au cours de cette réunion, la CERFRES a examiné le projet de règlement relatif aux équipements sportifs accueillant les compétitions de la Fédération française de twirling-bâton (FFTb).

- Vu les articles R. 142-2 et 3 du code du sport,
- Vu le projet de règlement relatif aux équipements sportifs accueillant les compétitions de la FFTb et sa notice d'impact, transmis par le secrétariat d'Etat aux sports le 18 mai 2010,
- Entendu les représentants de la FFTb,
- Entendu les membres de la CERFRES,

Considérant les demandes de précision et les observations formulées notamment par les représentants des associations nationales d'élus,

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs formule, à l'unanimité de ses membres, l'avis suivant :

**Avis favorable**

  
Noël de SAINT PULGENT